

# RAPPORT ANNUEL SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2015



Rapport réalisé par le Service Déchets Ménagers

## SOMMAIRE

<i>PREAMBULE</i>	3
<i>ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</i>	
1. <i>LA COMPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA PORTE NORMANDE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015</i>	4
2. <i>LES COMPETENCES EXERCEES</i>	5
3. <i>L'ORGANISATION DU SERVICE</i>	5
4. <i>LES CONTRATS GERES</i>	6
5. <i>L'ORGANISATION DE LA GESTION DES CONTRATS</i>	6
<i>INDICATEURS TECHNIQUES</i>	
1. <i>LES COLLECTES AU PORTE A PORTE</i>	
a. <i>La collecte des déchets ménagers résiduels</i>	7
b. <i>La collecte des emballages ménagers recyclables et journaux, revues, magazines</i>	9
c. <i>La collecte des encombrants et ferreux</i>	11
2. <i>LES COLLECTES DES VERRES EN APPORT VOLONTAIRE</i>	12
3. <i>LES COLLECTES EN DECHETTERIE</i>	13
4. <i>LES POINTS VERTS</i>	13
<i>INDICATEURS FINANCIERS</i>	
1. <i>LE COUT DU SERVICE « COLLECTES EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE</i>	14
2. <i>SYNTHESE DES COUTS RELATIFS A LA « COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS » COLLECTES EN 2015</i>	16
<i>LES AUTRES DEPENSES LIES AU SERVICE</i>	17
3. <i>LES RECETTES LIEES A LA GESTION DU SERVICE</i>	19
4. <i>BILAN FINANCIER POUR L'ANNEE 2015</i>	19
<i>CONCLUSION</i>	
1. <i>BILAN</i>	20
2. <i>EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015</i>	20
a. <i>Evènements</i>	20
b. <i>Améliorations / Projet 2017</i>	20

## PREAMBULE

La loi Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » avant une mise à disposition du public.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport.

Le rapport annuel contribue, dans un premier temps, à mieux connaître et faire connaître, les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute.

### *Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.*

*Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.*

*Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13.*

*Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessus ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.*

*Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.*

### Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (EXTRAIT)

*« ... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets...*

*... le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.*

*... le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».*

Le présent rapport porte sur l'exercice 2015. Il reprend les indicateurs techniques et financiers nécessaires à une analyse globale du coût du service rendu.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes la Porte Normande (CCPN) s'est efforcée de mener une politique de développement durable en développant la collecte sélective et la valorisation matière.

Après une brève présentation du territoire et de la population desservie, nous nous attacherons à réaliser un bilan technique et financier complet du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et de l'exploitation de la déchetterie.

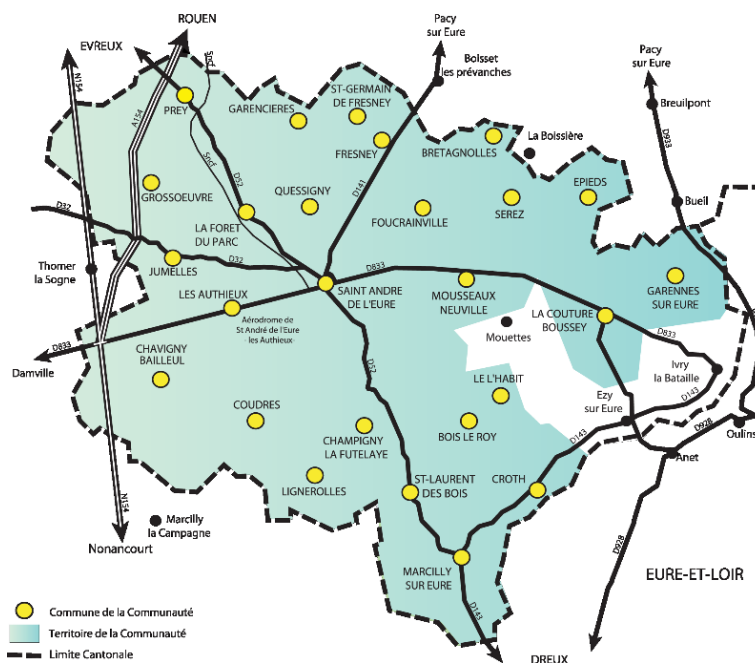
**ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**1. LA COMPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA PORTE NORMANDE AU 1er JANVIER 2015**

La Communauté de Communes la Porte Normande, créée le 31 décembre 1998, compte 26 communes membres au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

COMMUNES	Population (Insee)
Authieux (Les)	277
Bois le Roy	1068
Bretagnolles	192
Champigny la Futelaye	252
Chavigny Bailleul	562
Coudres	543
Couture Boussey (La)	2301
Croth	1284
Epieds	377
Forêt du Parc (La)	527
Foucrainville	94
Fresney	329
Garencières	574
Garennes sur Eure	1845
Grossoeuvre	1072
Habit (L')	540
Jumelles	318
Lignerolles	292
Marcilly sur Eure	1594
Mousseaux Neuville	680
Prey	949
Quessigny	121
Serez	154
Saint André de l'Eure	3718
Saint Germain de Fresney	222
Saint Laurent des Bois	249
<b>TOTAL POPULATION</b>	<b>20134</b>

Pour information, pas d'évolution de population sur l'INSEE entre 2014 et 2015.



## 2. LES COMPETENCES EXERCEES :

La Communauté de Communes la Porte Normande dispose de nombreuses compétences mises en œuvre dans le cadre de commissions. Ces compétences concernent les domaines suivants :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Environnement
- Politique du logement
- Action sociale – Enfance jeunesse
- Voirie et transport
- Animation et tourisme

En matière de déchets, la Communauté de Communes la Porte Normande, compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, a nommé une commission « Déchets Ménagers ». La compétence de traitement des déchets a été transférée au SETOM (Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères).

La commission « Déchets Ménagers » gère l'ensemble de la problématique relative aux collectes, il s'agit notamment et essentiellement des domaines suivants :

- l'ensemble des collectes des ordures ménagères et recyclables, des encombrants en porte à porte ; du verre et des déchets verts en apport volontaire.

## 3. L'ORGANISATION DU SERVICE

En matière de gestion des déchets, la Communauté de Communes de la Porte Normande est représentée par :

- le Président : M. Boreggio
- la commission gestion des « Déchets Ménagers » se compose :
  - du Président : M. Confais
  - de 32 élus : membres de la commission dont certains sont également membres d'un groupe de travail « GT »

	NOM	Prénom	Commune	Titulaire ou Suppléant
	M. ASMONTI	Gérard	CHAVIGNY BAILLEUL	T
	M. BONNARD	Nicolas	JUMELLES	T
GT	M. BOURDONNAY	Guy	MARCILLY SUR EURE	T
	Mme CHEREL	Annick	GROSSEOEUVRE	T
	M. CHEVALIER	Jean-Luc	EPIEDS	T
	M. COFFIN	Michel	ST LAURENT DES BOIS	T
GT	M. PICHOS	Jean Pierre	LE L'HABIT	T
	M. DUMAS	Daniel	BRETAGNOLLES	T
GT	M. FAUCHET	Gérard	GARENCIÈRES	T
	M. HUE	Bernard	FOUCRAINVILLE	T
GT	M. LAVIGNE	Daniel	CROTH	T
	Mme LE GALLO	Anne-Marie	ST LAURENT DES BOIS	T
	Mme LECUYER	Valérianne	SEREZ	S
	M. LEGRAND	Frédéric	SEREZ	T
	M. LEMERCIER	Didier	QUESSIGNY	T
	M. LETENNEUR	Gilbert	GARENNE SUR EURE	T
	M. LEVEAU	Lionel	MOUSSEUX NEUVILLE	T
	Mme LOZIER	Maryline	COUDRES	T
	Mme MAILLARD	Marianne	GROSSEOEUVRE	S
	M. MARAIS	Thierry	PREY	Remplaçant de Mme Rat
	M. MARECHAL	Damien	LA FORÊT DU PARC	T
GT	M. MARTEAU	Patrick	BOIS LE ROY	T
GT	M. NICOLAS	Jean Pierre	LA COUTURE BOUSSEY	T
	M. PAUL	Gilbert	LES AUTHIEUX	T
GT	Mme PLAINNEVAUX	Ghislaine	CHAMPIGNY LA FUTELAYE	T
	M. PONNELLE	Didier	GROSSEOEUVRE	S
	Mme PULLEIRO	Maryse	COUDRES	S
	Mme RAT	Nicole	PREY	Démissionnée en 09/2015
	M. SCHALLER	Didier	LIGNEROLLES	T
	M. TANGUY	Jérôme	MOUSSEUX NEUVILLE	S
	M. WEISS	Robert	FRESNEY	T
	Mme WILLAERT	Arlette	ST ANDRÉ DE L'EURE	T
	Mme WILHELMY	Corinne	LA COUTURE BOUSSEY	S

La gestion est mise en œuvre par une équipe technique :





- Le responsable de Service : M. Damien HUE
- La secrétaire-comptable : Mme Emmanuelle SEPCHAT
- Les équipes de collecte :
  - Mme Stéphanie BEAUDOIN
  - M. Philippe BEAUMESNIL
  - M. Xavier BOMPAIS
  - M. Marcel GUINCETRE
  - M. Morgan HIKCS
  - M. Mathias LAFOSSE
  - M. Kévin LEHOUX
  - M. Kévin MORVAN (fin de contrat au 30/06/2015)
  - M. Didier PIETON
  - M. Steven GALY (début de contrat au 1/07/2015)

Cette équipe veille au bon fonctionnement de la collecte des déchets ménagers et assimilés, par le contrôle qualitatif et quantitatif des prestations de services sur les 26 communes de la Communauté.

**4. LES CONTRATS GERES :**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, la Communauté de Communes la Porte Normande a la gestion en interne avec ses propres agents de collecte pour les déchets ménagers et emballages recyclables.

Les autres collectes sont en délégations de service ; dont les marchés sont attribués comme suit :

Mode de collecte	Type de déchets	Fréquence	Prestataires
Porte à porte (PAP)	Déchets ménagers résiduels (DMR)	1 fois par semaine	
	Emballages ménagers recyclables (EMR)	1 fois par semaine	
	Encombrants et Ferrailles	1 fois par an	
Apport volontaire (AV)	Verres	Apport volontaire	
	Bennes déchets verts (DV) et ponctuelles	Apport volontaire	

**5. L'ORGANISATION DE LA GESTION DES CONTRATS :**

Le personnel affecté à la gestion des marchés se compose de M. Damien HUE, assisté par Mme Emmanuelle SEPCHAT.

Les parties déchetterie et traitement des déchets sont assurées par le SETOM.

## **INDICATEURS TECHNIQUES**

### 1. LES COLLECTES AU PORTE A PORTE

#### a. La collecte des déchets ménagers résiduels, (DMR)

Les DMR sont collectés par la Communauté de Communes la Porte Normande en régie. Une collecte hebdomadaire sur l'ensemble des communes, simultanément avec la collecte des Emballages Ménagers Recyclables ; chaque équipe de collecte est composée d'un chauffeur et de 1 ou 2 ripeurs ; les collectes sont effectuées au moyen de bennes bi-compartmentées de 20 m3 aux couleurs de la Communauté.

Ce type de déchets est pré-collecté par les usagers à l'aide de bacs mis à disposition par la Communauté de communes la Porte Normande.

#### Capacité des bacs :

- En habitat pavillonnaire : 140 à 340 litres ;
- En habitat vertical : 660 Litres ;
- Autres structures : 140 à 340 litres (école, établissements publics, artisans, commerçants...)

#### Le calendrier de collecte :

COMMUNE	JOUR DE RAMASSAGE
Bretagnolles	LUNDI
Epieds	
Foucrainville	
Fresney	
Garennas sur Eure	
Marcilly sur Eure	
Serez	
Bois le Roy	
La Couture Boussey	
L'Habit	
Mousseaux Neuville	
St André de l'Eure	MERCREDI
La Forêt du Parc	
Jumelles	JEUDI
Les Authieux	
Coudres	
St Laurent des Bois	
Lignerolles	
Champigny la Futelaye	
Chavigny Bailleul	
Croth	
Prey	VENDREDI
Grossoeuvre	
Garencières	
St Germain de Fresney	
Quessigny	
St André de l'Eure : le marché et la maison de retraite « Bois de la Rose »	

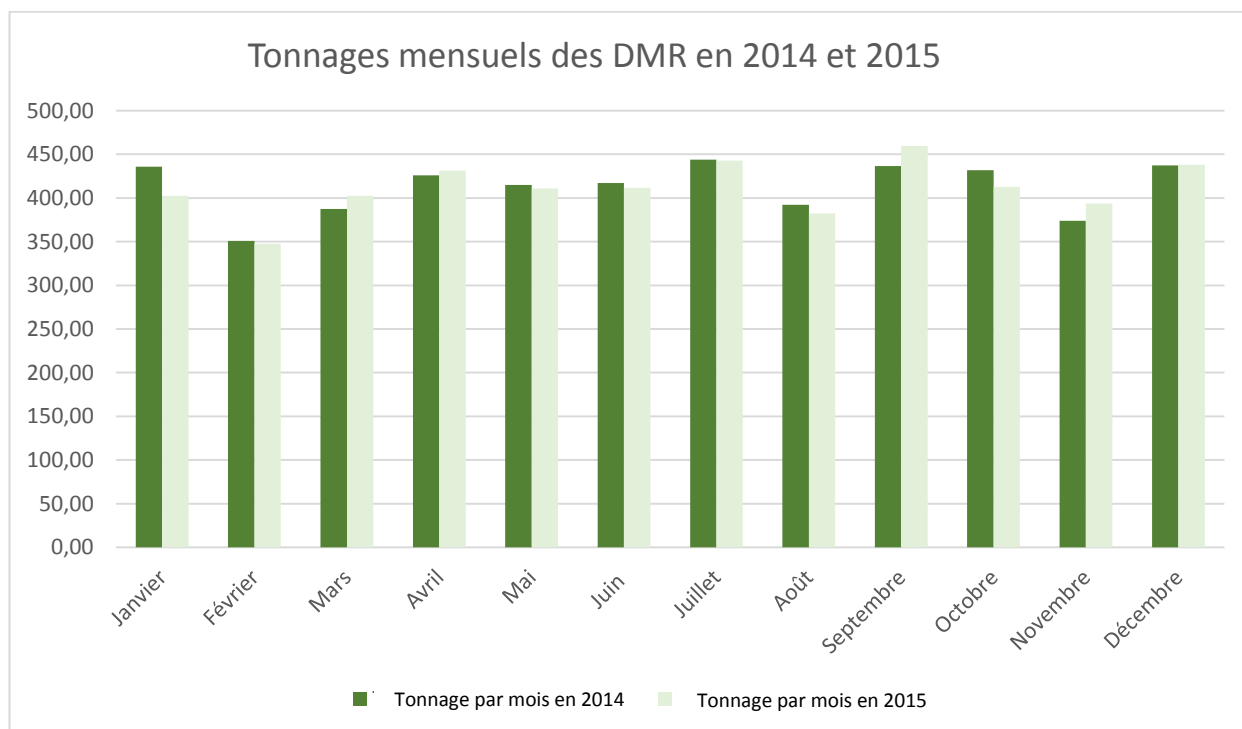
En cas de jour férié en semaine, toutes les tournées à compter de ce jour sont décalées d'un jour et ce jusqu'à la fin de la semaine.

Les tonnages de DMR collectés en 2015 ont diminué par rapport à l'année précédente (-0,02 %). Environ **245 Kg** sont collectés par habitant sur l'année 2015.

DMR	Tonnage par année		Evolution	
	2014	2015	en %	en valeur absolue
Janvier	435,84	402,44	-7,66	-33,40
Février	350,86	347,34	-1,00	-3,52
Mars	387,44	402,34	3,85	14,90
Avril	426,06	431,60	1,30	5,54
Mai	414,92	411,00	-0,94	-3,92
Juin	417,02	411,70	-1,28	-5,32
Juillet	443,75	442,64	-0,25	-1,11
Août	392,32	382,18	-2,58	-10,14
Septembre	436,72	459,54	5,23	22,82
Octobre	431,92	412,78	-4,43	-19,14
Novembre	373,89	393,68	5,29	19,79
Décembre	437,46	438,12	0,15	0,66
<b>Total</b>	<b>4948,20</b>	<b>4935,06</b>	<b>-0,27</b>	<b>-13,14</b>
Tonnage moyen	412,35	411,26	-0,02	-1,10

TONNAGE ANNUEL EN T/HAB		
	2014	2015
Population	20134	20 134
Tonnage annuel	4948,20	4935,06
Ratio / Habitant	0,246	0,245

Le graphique ci-dessous présente le tonnage par mois de 2014 et 2015.



Ces déchets sont acheminés sur le site d'Ecoval (relevant du SETOM) situé sur le territoire de la commune de Guichainville, en vue de leur traitement par incinération avec valorisation énergétique, par la production de chaleur d'électricité revendue à EDF.



**b. La collecte des emballages ménagers recyclables et journaux, revues, magazines**

Les EMR, Emballages Ménagers Recyclables correspondent aux emballages suivants :

- Emballages en aluminium ;
- Flaconnages en plastiques ;
- Composites (tétra brick...);
- Cartonnettes ;
- Petits emballages en cartons ;
- Papiers, journaux, magazines et prospectus.

Ils ont été collectés par la Communauté de Communes la Porte Normande en régie. La collecte hebdomadaire sur l'ensemble des communes est simultanément effectuée avec la collecte des DMR. Chaque équipe de collecte est composée d'un chauffeur et de 1 ou 2 ripeurs. Les collectes sont effectuées au moyen d'une benne bi-compartmentée de 20m<sup>3</sup>.

Ces déchets d'emballages sont pré-collectés par les usagers, à l'aide de bacs mis à leur disposition par la CCPN.

Capacité des bacs :

- En habitat pavillonnaire : 140 à 340 litres ;
- En habitat vertical : 340 Litres ;
- Autres structures : 140 à 340 litres (école, établissements publics, artisans, commerçants...)

Les tonnages collectés en 2015 ont diminué par rapport à l'année précédente (-5,80 %). Environ **50 Kg** sont collectés par habitant sur l'année 2015.

EMR	Tonnage par année		Evolution	
	2014	2015	en %	en valeur absolue
Janvier	95,34	85,86	-9,943	-9,48
Février	83,46	76,14	-8,771	-7,32
Mars	85,34	89,36	4,711	4,02
Avril	93,54	84,57	-9,589	-8,97
Mai	84,12	88,38	5,064	4,26
Juin	88,98	86,78	-2,472	-2,20
Juillet	88,70	76,42	-13,844	-12,28
Août	77,34	69,55	-10,072	-7,79
Septembre	95,64	90,20	-5,688	-5,44
Octobre	99,94	86,86	-13,088	-13,08
Novembre	82,64	84,32	2,033	1,68
Décembre	96,18	90,62	-5,781	-5,56
<b>Total</b>	<b>1071,22</b>	<b>1009,06</b>	<b>-5,803</b>	<b>-62,16</b>
Tonnage moyen	89,27	84,09		

TONNAGE ANNUEL EN T/HABT		
CS	2014	2015
Population	20134	20134
Tonnage annuel	1071,22	1009,06
Ratio / Habitant	0,0532	0,0501



**Le taux moyen de refus de tri, « les impropres », est de 9,14 % pour l'année 2015 contre 12,5 % en 2014.**

Après leur collecte, les emballages ménagers recyclables sont transportés au centre de transfert de Moisville ou Guichainville, puis sur le site d'ECOVAL, relevant du SETOM, situé sur la commune de Guichainville pour y être triés en différentes fractions valorisables, mis en balle, puis repris par les différentes filières de valorisation.

*c. La collecte des encombrants et ferreux*

Les objets encombrants sont collectés par la Société Véolia :

- une collecte (une fois par an) lors du second semestre (octobre 2015) sur l'ensemble des communes du territoire ;
- une équipe de collecte est composée d'un chauffeur et de 2 ripeurs ;
- les collectes sont effectuées au moyen d'une benne simple renforcée de 20m3.

Les tonnages d'objets encombrants en septembre 2014 étaient de 133,86 tonnes.

On constate une augmentation par rapport à l'année précédente pour les encombrants, puisque le tonnage en 2015 est de 147,32 tonnes.

Les objets encombrants, qu'ils soient collectés en PAP ou en AV en déchetterie, sont dirigés vers l'Ecoparc de Mercey du SETOM.

TONNAGE ANNUEL			Evolution	
	2014	2015	en %	en valeur absolue
Encombrants	133,86	147,32	10,055	13,46
<b>Total</b>	<b>133,86</b>	<b>147,32</b>	<b>10,055</b>	<b>13,46</b>

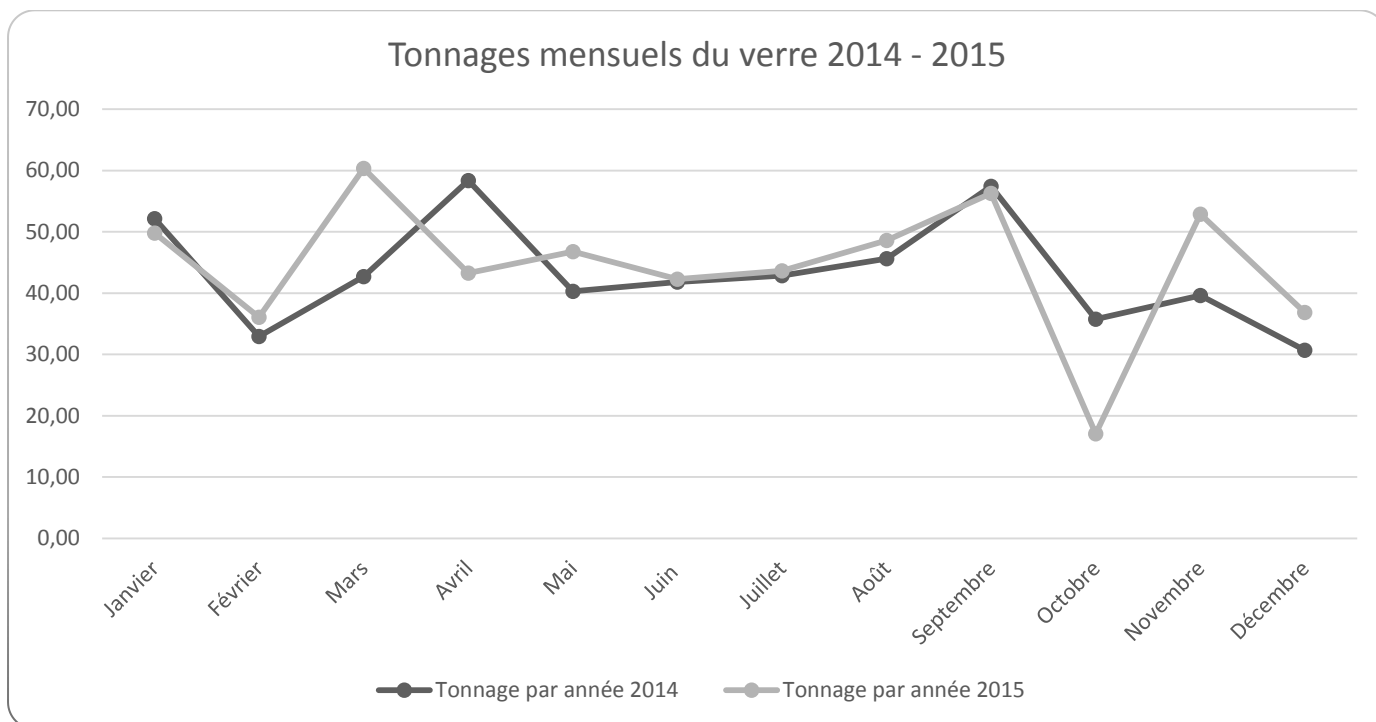
**2. LES COLLECTES DES VERRES EN APPORT VOLONTAIRE :**

Les verres sont déposés par les usagers dans les colonnes d'apport volontaire situées sur l'ensemble du territoire. Ce réseau de conteneurs est composé de 62 bornes « bulles à verres » de volume variable de 2,5 à 4 m<sup>3</sup> réparties sur l'ensemble du territoire comme suit :

NBRE	VILLE	EMPLACEMENT	NBRE	VILLE	EMPLACEMENT
1	BOIS LE ROI	Parking de l'église	33	LA COUTURE BOUSSEY	Maison de Retraite
2	BOIS LE ROI	Parking de l'église	34	LA COUTURE BOUSSEY	Salle des fêtes
3	BRETAGNOLLES	Rue de l'église	35	LA FORET DU PARC	Salle des fêtes
4	CHAMPIGNY LA FUTELAVE	Rue de Cocherel	36	LE L'HABIT	Mairie
5	CHAVIGNY BAILLEUL	RD 556 - Bailleul	37	LES AUTHIEUX	9 rue de la Forêt du Parc- bâtiment de la ferme
6	CHAVIGNY BAILLEUL	Salle des fêtes	38	LES AUTHIEUX	au Silo
7	CHAVIGNY BAILLEUL	Hameau des Ardennes - Rue du Déffends	39	LIGNEROLLES	Route de Gratheuil
8	COUDRES	Rue grande	40	LIGNEROLLES	Hameau de Gratheuil
9	CROTH	Rue d'Ezy	41	LIGNEROLLES	Hameau Beaufort, rue du débat
10	CROTH	Allée de la Gare	42	MARCILLY SUR EURE	Point Vert
11	CROTH	Rue des Erables - direction Ezy	43	MARCILLY SUR EURE	Le Val Léger - Arrêt de bus
12	EPIEDS	Mairie	44	MARCILLY SUR EURE	Les Motteux, route de Lignerolles
13	FOUCRAINVILLE	Place de la mare - Mairie	45	MARCILLY SUR EURE	Bois de la Touffe Camping
14	FRESNEY	Parking Mairie-Ecole	46	MARCILLY SUR EURE	Mairie, derrière église
15	GARENCIERES	Salle des Fêtes	47	PREY	Rue de la Fortelle
16	GARENCIERES	Buisson de Garencières	48	PREY	Point Vert « Les Pérelles »
17	GARENNES SUR EURE	Rue des Bleuets	49	QUESSIGNY	Place de la mairie
18	GARENNES SUR EURE	Eglise	50	SAINT ANDRE DE L'EURE	Déchetterie
19	GARENNES SUR EURE	Pont direction Bueil	51	SAINT ANDRE DE L'EURE	Déchetterie
20	GARENNES SUR EURE	Camping Etang du Parc	52	SAINT ANDRE DE L'EURE	Rue de Jumelles
21	GARENNES SUR EURE	Hameau de Tourne-Boisset, rue du centre	53	SAINT ANDRE DE L'EURE	Rue de Jumelles
22	GARENNES SUR EURE	Etangs de Diane	54	SAINT ANDRE DE L'EURE	Hameau Ferrières, rue du Routoir
23	GROSSOEUVRE	Sortie du Hameau la Perruche direction Avrilly	55	SAINT ANDRE DE L'EURE	Centre Arditti
24	GROSSOEUVRE	Hameau Cissey	56	SAINT ANDRE DE L'EURE	Gymnase
25	GROSSOEUVRE	Salle des fêtes, Arsenal Pompiers	57	SAINT ANDRE DE L'EURE	Angle rue de Melleville rue de Mousseaux
27	JUMELLES	Hameau le Mesnil Chaudron	58	SAINT GERMAIN DE FRESNEY	Rue de la Liberté
28	JUMELLES	Place de l'église	59	SEREZ	Mairie, rue Demi Acre
29	LA COUTURE BOUSSEY	Place de la mairie	60	ST LAURENT DES BOIS	Impasse de la lampe
30	LA COUTURE BOUSSEY	Place de la mairie	61	MOUSSEAUX NEUVILLE	Neuville
31	LA COUTURE BOUSSEY	Hameau de Boussey sur la place	62	MOUSSEAUX NEUVILLE	Rue du Silo
32	LA COUTURE BOUSSEY	le Bois Fleuri			

VERRE	Tonnage par année		Evolution	
	2014	2015	en %	en valeur absolue
Janvier	52,14	49,80	-4,49	-2,34
Février	32,92	36,08	9,60	3,16
Mars	42,72	60,34	41,25	17,62
Avril	58,36	43,28	-25,84	-15,08
Mai	40,28	46,80	16,19	6,52
Juin	41,80	42,30	1,20	0,50
Juillet	42,84	43,66	1,91	0,82
Août	45,62	48,58	6,49	2,96
Septembre	57,42	56,26	-2,02	-1,16
Octobre	35,74	17,08	-52,21	-18,66
Novembre	39,62	52,88	33,47	13,26
Décembre	30,68	36,84	20,08	6,16
Total	520,14	533,90	2,65	13,76
<b>Tonnage moyen</b>	<b>43,35</b>	<b>44,49</b>	<b>0,22</b>	<b>1,15</b>

TONNAGE ANNUEL EN T/HAB		
	2014	2015
Population	20134	20134
Tonnage annuel	520,14	533,90
Ratio / Habitant	0,026	0,027



Selon les mois pour l'année 2015, on constate sur la courbe ci-dessus des disparités dans les tonnages du verre comparés à l'année 2014 (mars, avril et octobre, novembre).

### 3. LES COLLECTES EN DECHETTERIE :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, a eu lieu le transfert de compétence de la déchetterie de St André de l'Eure vers le SETOM.

Ainsi, les déchetteries de St André de l'Eure et d'Ivry la Bataille, utilisées par les habitants de la Communauté de Communes la Porte Normande sont gérés soit par le SETOM pour St André de l'Eure, soit par l'Agglo du Pays de Dreux pour Ivry la Bataille (voir délibération, dossiers relations aux déchetteries et conventions en annexes qui peuvent être consultés au service déchets ménagers de la Communauté de Communes La Porte Normande).

<u>Saint-André de l'Eure</u>			<u>Ivry la Bataille</u>		
<u>Horaire d'été</u>			<u>Horaire d'été</u>		
Lundi :	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00	Lundi :	FERME	14h00 – 18h00
Mardi :	FERME	14h00 – 18h00	Mardi :	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Mercredi :	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00	Mercredi :	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Jeudi :	FERME	FERME	Jeudi :	9h00 – 12h00	FERME
Vendredi :	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00	Vendredi :	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Samedi :	9h00 – 12h00	14h00 – 18h00	Samedi :	9h00 – 12h30	13h30 – 18h00
<u>Horaire d'hiver</u>			<u>Horaire d'hiver</u>		
Lundi :	9h00 – 12h00	13h00 – 17h00	Lundi :	FERME	FERME
Mardi :	FERME	13h00 – 17h00	Mardi :	9h00 – 12h00	14h00 – 17h00
Mercredi :	9h00 – 12h00	13h00 – 17h00	Mercredi :	9h00 – 12h00	14h00 – 17h00
Jeudi :	FERME	FERME	Jeudi :	9h00 – 12h00	FERME
Vendredi :	9h00 – 12h00	13h00 – 17h00	Vendredi :	FERME	14h00 – 17h00
Samedi :	9h00 – 12h00	13h00 – 17h00	Samedi :	9h00 – 12h00	14h00 – 17h00

**4. LES POINTS VERTS :**

Le point vert est un espace aménagé et clôturé accessible aux particuliers pour les dépôts sélectifs qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères du fait de leur encombrement, de leur qualité ou de leur nature.

CROTH	GROSSOEUVRE	PREY	MARCILLY SUR EURE
TOUTE L'ANNEE  Mercredi : 16h00 – 18h00 Samedi : 16h00 – 18h00  Fermeture du 15/02 au 9/03 inclus	TOUTE L'ANNEE  Lundi : 9h00 – 17h00 Mardi : 9h00 – 17h00 Mercredi : FERME Jeudi : 9h00 – 17h00 Vendredi : 9h00 – 17h00 Samedi: 9h00 – 17h00	TOUTE L'ANNEE  Lundi : 8h00 – 12h00 Mercredi : 8h00 – 16h00 Samedi : 8h00 – 12h00	ETE (01/04 au 31/10)  Mercredi : 16h00 – 18h00 Samedi : 16h00 – 18h00  1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 14h00 à 16h00

**Evolution des tonnages sur la déchetterie de St-André de l'Eure**

Déchèterie	Tonnage par année		Evolution		Tonnage / an / habitant	
	2014	2015	en %	en valeur absolue	20134	20134
Déchets Verts	2660,92	2224,12	-16,42	-436,80	0,132	0,110
Gravats	743,08	975,20	31,24	232,12	0,037	0,048
Matelas	6,52	6,58	0,92	0,06	0,0003	0,0003
Amiante	7,54	22,50	198,41	14,96	0,0004	0,0011
Plâtre	153,09	116,90	-23,64	-36,19	0,008	0,006

Pour les déchets verts et le plâtre on constate une légère diminution, les tonnages augmentent fortement pour les gravats et surtout l'amiante.

**INDICATEURS FINANCIERS**

**1. LE COUT DU SERVICE « COLLECTES EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE :**

**Déchets Ménagers Résiduels et Emballages Ménagers Recyclables :**

Le coût de la « collecte et élimination » des DMR et EMR se décompose ainsi :

- Collecte en euros
- Elimination : en euros la tonne, cette prestation comprend les opérations suivantes :
  - Le traitement des DMR,
  - Le traitement des EMR,
  - le règlement de la TGAP (pour les DMR et les EMR),
  - l'envoi des matériaux en filière de valorisation (pour les EMR),
  - le traitement des refus de tri (pour les EMR),
- la TVA à 10%

**Verres :**

Le coût de la prestation « collecte et élimination » des Verres se décompose ainsi :

- Collecte : en euros la tonne,
- Elimination : en euros la tonne,
- la TVA à 10%

**Encombrants :**

Le coût de la « collecte et élimination » des encombrants se décompose ainsi :

- Collecte : en euros la tonne,
- Elimination : en euros la tonne, cette prestation comprend les opérations suivantes :
  - Le tri des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et la valorisation de leurs composants,
  - Le traitement des objets encombrants et la valorisation des DEEE,
  - le règlement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).
- la TVA à 10%

Soit pour l'année 2015

	DMR/EMR	VERRES	ENCOMBRANTS
Collecte	660 720,90	24 824,65	18 613,73
Elimination (SETOM)	703 564,23	7 349,85	208 237,85
<b>TOTAL 2015</b>	<b>1 364 285,13</b>	<b>32 174,50</b>	<b>226 851,58</b>
Coût annuel par Habitant	67,76	1,60	11,27

La participation élimination SETOM **pour ces 3 flux en 2015 est de 919 151,93 €** contre 628.648,96 € en 2014, soit une évolution de 46,21 %.

Le coût annuel par an et par habitant (20 134 habitants) relatif à la collecte et le traitement des DMR/EMR s'élève donc à 67,76 € TTC contre 58,46 € TTC en 2014.

Le coût annuel par an et par habitant relatif à la collecte du verre s'élève donc à 1,60 € TTC (1,38€ en 2014) et le coût annuel relatif à la collecte des encombrants s'élève à 11,27 € (contre 7,31€ en 2014).

**LE COUT DU SERVICE « SETOM » :**

Représente :

- le traitement des déchets,
- la gestion de la déchetterie

Soit pour l'année 2015 :

Traitement	Montant en € TTC
<b>DMR + TGAP</b>	<b>678 771 ,92</b>
<b>EMR</b>	<b>24 792,31</b>
<b>Refus de Tri</b>	<b>13 429,50</b>
<b>Cartons</b>	<b>280,21</b>
<b>Verre</b>	<b>7 349,85</b>
<b>Encombrants + TGAP</b>	<b>208 237,85</b>
<b>Matelas</b>	<b>706,54</b>
<b>DV</b>	<b>171 137,05</b>
<b>Gravats</b>	<b>52 657,93</b>
<b>Bois</b>	<b>-16,11</b>
<b>Plâtre</b>	<b>12 042,25</b>
<b>Amiante</b>	<b>12 699,45</b>
<b>DDM (Déchets Dangereux Ménages)</b>	<b>2 789,93</b>
<b>Pneus</b>	<b>5 184,41</b>
<b>Participation &amp; Convention Déchetterie St-André</b>	<b>154 568,35</b>
<b>TOTAL 2015</b>	<b>1 344 631,45</b>
<b>Coût annuel par habitant</b>	<b>66,78</b>

La participation élimination SETOM totale en 2015 est de **1 344 631,45 €** contre 995 502,25 € en 2014, soit une évolution de 35,07 %.

Le coût annuel par an et par habitant relatif au traitement des déchets et à la gestion des déchetteries s'élève donc à : **66,78 € TTC par habitant.** (49,44€ en 2014), soit une augmentation de 15,30 %.

**2. SYNTHÈSE DES COUTS RELATIFS A LA « COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS COLLECTES EN 2015 ».** Rapportées au nombre d'habitants (20 134 en 2015).

Les coûts « Collecte et élimination » des déchets au porte à porte, en apport volontaire s'élèvent à **103,45 € TTC par habitant/an**, 87,62 € TTC pour l'année précédente, soit une augmentation de 18,07 %.

Collecte	Montant € TTC		Variation		Coût annuel /habitant	
	2014	2015	Valeur absolue	%	2014	2015
					20134	20134
<b>Activité "Collecte"</b>						
OM + CS	681 666,22	660 720,90	-20 945,32	-3,07	33,86	<b>32,82</b>
Encombrants	19 160,90	18 613,73	-547,17	-2,86	0,95	<b>0,92</b>
Verre	22 564,17	24 824,65	2 260,48	10,02	1,12	<b>1,23</b>
DV	45 321,76	34 146,35	-11 175,41	-24,66	2,25	<b>1,70</b>
<b>Total Collecte</b>	<b>768 713,05</b>	<b>738 305,63</b>	<b>-30 407,42</b>	<b>-3,96</b>	<b>38,18</b>	<b>36,67</b>
<b>Activité "Traitement"</b>						
<b>SETOM</b>	<b>995 502,25</b>	<b>1 344 631,45</b>	<b>349 129,20</b>	<b>35,07</b>	<b>49,44</b>	<b>66,78</b>
<b>Total Service</b>	<b>1 764 215,30</b>	<b>2 082 937,08</b>	<b>318 721,78</b>	<b>18,07</b>	<b>87,62</b>	<b>103,45</b>



## LES AUTRES DEPENSES LIEES AU SERVICE

### Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement :

#### Frais de prestations de service.

Ces frais comprennent :

- Les collectes, le traitement,
- Les imprévus,
- Les prestations ponctuelles (bureau d'études...)
- La participation à la déchetterie d'Ivry la Bataille.

#### Frais de gestion communication :

Ces frais de communication comprennent :

- L'information écrite :
  - Réalisation et diffusion du bulletin semestriel,
  - Parution d'articles dans la presse locale, les bulletins municipaux et communautaires.
- Activités pédagogiques :
  - Animations en classes de maternelle et primaire,
  - Visites d'installations,
  - Expositions dans les communes, à leur demande.

#### Frais de gestion interne ;

Ces frais internes comprennent :

- Les charges générales :
  - Adhésion au SETOM,
  - Participation au CCEV,
- Les charges de personnel :
- Les frais de gestion courante :
  - Affranchissement,
  - Téléphone,
  - Déplacements,
  - Fournitures.
- Les charges financières :
  - Intérêts d'emprunts,
  - Amortissements.

POSTES DE DEPENSES	MONTANT 2014 (TTC en €)	MONTANT/Habt 2014 (TTC en €)	MONTANT 2015 (TTC en €)	MONTANT/Habt 2015 (TTC en €)
	20134 habitants		20134 habitants	
<b>Prestations de service</b>	<b>1 208 128,56</b>	<b>60,01</b>	<b>1 632 298,48</b>	<b>81,07</b>
<b>Collecte</b> (divers prestataires))	<b>1 082 549,08</b>	<b>53,77</b>	<b>1 422 218,48</b>	<b>70,64</b>
<b>Traitement</b>				
<b>Imprévus</b>	<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Prestations ponctuelles</b>	<b>4 564,48</b>	<b>0,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Participation à la déchetterie</b>	<b>121 000,00</b>	<b>6,01</b>	<b>214 000,00</b>	<b>10,43</b>
<b>Communication</b>	<b>- 4,30</b>	<b>0,00</b>	<b>1609,46</b>	<b>0,08</b>
<b>Gestion interne</b>	<b>730 946,22</b>	<b>36,30</b>	<b>735 144,99</b>	<b>36,51</b>
<b>Charges générales</b>	<b>331 318,34</b>	<b>16,46</b>	<b>296 397,68</b>	<b>14,72</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>350 347,88</b>	<b>17,40</b>	<b>364 323,22</b>	<b>18,09</b>
<b>Gestion courante/Fourniture</b>	<b>5 866,42</b>	<b>0,29</b>	<b>2 626,35</b>	<b>0,13</b>
<b>Charges financières</b>	<b>6 780,67</b>	<b>0,34</b>	<b>13 788,47</b>	<b>0,68</b>
<b>Amortissements</b>	<b>31 609,85</b>	<b>1,57</b>	<b>58 009,27</b>	<b>2,83</b>
<b>Valeur comptable des immobilisations cédées</b>	<b>5 023,06</b>	<b>0,25</b>	<b>1 095,82</b>	<b>0,05</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 939 070,48</b>	<b>96,31</b>	<b>2 369 052,93</b>	<b>117,66</b>

**Investissement :**

Les dépenses liées à l'investissement comprennent :

- Le remboursement des capitaux d'emprunts : bâtiment, bacs, bulles à verre, composteurs...
- Le remboursement des travaux d'aménagement...

POSTES DE DEPENSES	MONTANT 2015 (TTC en €)	MONTANT/Habt (TTC en €)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations.	761,22	0,04
Emprunts	27 233,74	1,35
Bâtiment OM + installations générales	3 706,99	0,18
Bacs, bulles à verres, composteurs...	30 995,78	1,54
Matériel bureau et informatique	404,94	0,02
Mobilier	2 078,39	0,10
<b>TOTAL</b>	<b>65 181,06</b>	<b>3,24</b>

**3. LES RECETTES LIEES A LA GESTION DU SERVICE :**

Les recettes liées à la gestion du service comprennent les éléments suivants :

- Les remboursements sur rémunération du personnel,
- Les impôts et taxes :
  - Les revenus de la TEOM (Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères),
  - Diverses recettes....

POSTES DE DEPENSES	MONTANT 2015 (TTC en €)	MONTANT/Habt (TTC en €)
Fonds divers	9606,00	0,48
Subventions diverses	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Amortissements divers	58 009,27	2,88
<b>TOTAL</b>	<b>67 615,27</b>	<b>3,36</b>

**Contrat avec la Société agréée ECO-EMBALLAGES :**

La Communauté de Communes la Porte Normande, adhérente du SETOM, bénéficie des subventions versées par Eco-Emballages par l'intermédiaire de la convention passée entre cette société agréée et le syndicat de traitement de l'Eure.

Les subventions accordées à la Communauté de Communes la Porte Normande sont reçues par le SETOM, contractant direct de la convention de reprise des matériaux et viennent en déduction des factures portant sur le traitement, émises par le SETOM.

**4. BILAN FINANCIER POUR L'ANNEE 2015**

	MONTANTS DEPENSES	MONTANTS RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	2 369 052,93	2 518 379,69	149 326,76
Investissement	65 181,06	67 615,27	2 434,21
<b>Bilan du service pour 2015 : Solde Positif</b>			<b>151 760,97</b>

## **CONCLUSION**

### **1. BILAN**

Dans l'ensemble les tonnages restent stables, avec une diminution notable sur les flux de DV (Déchets Verts) et plâtre, au contraire une forte augmentation sur les gravats et l'amiante.

### **2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015**

#### **a. Evènements :**

Avec la décision de suspendre fin 2014 le projet de mise en place de la Redevance Incitative, M. Boreggio, Président de la Communauté de Communes la Porte Normande souhaitait que d'autres pistes soient envisagées afin de limiter la hausse des tonnages, en privilégiant d'autres moyens de sensibilisation, comme la communication.

Courant 2015 a donc été effectué des contrôles inopinés de bacs sélectifs. Il a été procédé à des refus de bacs de tri « pollués », en apposant un sticker afin d'interpeller et de sensibiliser les habitants au bon geste de tri.



**02-2015 :**

Attribution des marchés de bacs OM, collecte de verre, location & transport de bennes sur les points verts et mise à disposition et transport de bennes diverses.

**03-2015 :**

Vote du budget et de la TEOM 2015 (Délibération 2015-10)

**09 & 10-2015 :**

Vote des Exonérations de la TEOM 2016. (Délibérations 2015-39 & 2015-53).

#### **b. Améliorations / Projet 2016**

Septembre 2015, rapprochement entre la CCPN et le GEA (Grand Evreux Agglomération), pour fusion au 1 janvier 2017.